

**LA FRANCE, L'ITALIE ET LE
MAROC DANS LES ANNÉES
1950-1960**

Stéphane MOURLANE

Comme a pu l'écrire Enrico Serra « La Méditerranée a été, dans les rapports entre la France et l'Italie, plutôt une pomme de discorde »¹. La rivalité d'influence en Afrique du Nord où les deux pays estiment détenir des prérogatives particulières a ainsi souvent été au cœur des débats et parfois même de crises. L'appel lancé par le général de Gaulle, en 1944, au renoncement d' « absurdes rivalités »² entre la France et l'Italie en Méditerranée n'est guère suivie d'effets. Certes à la fin des années 1940 et au début des années 1950, l'attitude de l'Italie préoccupée de sa réintégration internationale qui passe par un rapprochement avec la France dans les cadres européens et atlantiques, ne provoque que très peu de remous³. Le tournant se situe au milieu des années 1950. En effet, l'Italie entend tirer profit de la perte des ses colonies, dès la fin de la guerre, pour jouer un rôle nouveau dans un Maghreb touché à son tour par le mouvement de décolonisation⁴. Dans ce contexte, la France recherche le soutien de ses alliées et s'emploie à prévenir toute initiative, politique ou économique, que l'on a tôt-fait de considérer comme une démarche de substitution. Si la question algérienne est la plus sensible⁵, le Maroc n'échappe pas à cette problématique.

● L'Italie et l'indépendance marocaine

Au cours du processus qui mène à l'indépendance du Maroc en 1956, la France n'a que peu à se plaindre de l'attitude de sa voisine transalpine. Néanmoins, la politique italienne n'est pas dénuée d'ambiguïté. Entre appui à la cause arabe et soutien aux positions françaises : le double langage est de mise⁶. Un des principaux points de préoccupation à Rome tient au sort de la communauté italienne au Maroc dont le nombre se réduit passant de 25 000 avant la guerre à 15 000 en 1953. Nombreux sont ceux, du côté italien, qui s'interroge sur la légitimité et la représentativité du mouvement nationaliste mais aussi sur la capacité politique des dirigeants de l'Istiqlal à gérer une éventuelle indépendance. Au niveau gouvernemental la plus grande prudence est de rigueur. la Revue *Esteri*, porte-parole officieux du ministère des Affaires étrangères, appui des 1952 les thèses françaises qui défendent le caractère interne du problème. Lorsque le ministre des Finances, Andreotti, fait entendre une voix dissonante en réclamant une internationalisation de l'affaire marocaine, le gouvernement italien présente ses excuses à la France à la suite de vives protestations. On fait savoir que l'opinion d'Andreotti ne reflète en rien la position officielle de l'Italie.

Pourtant, une fois l'indépendance acquise, le président de la République, fait savoir au prince héritier Moulay El Hassan, en visite officielle à Rome, que le peuple italien a suivi « avec sympathie et admiration le processus graduel par lequel le Maroc a repris la responsabilité directe de son destin ». À partir de ce moment, les contacts se multiplient en vue d'un rapprochement italo-marocain sous le regard soupçonneux de la France.

L'indépendance du Maroc coïncide avec la montée en puissance du « néo-atlantisme » dans la politique étrangère italienne. Pour les tenants de cette voie, situé à l'aile gauche de la Démocratie chrétienne, la conjoncture marquée par une première détente entre Washington et Moscou paraît propice pour que l'Italie se dégage progressivement de l'emprise américaine,

¹ E. Serra, « Italia, Francia e il progetto di patto mediterraneo » in J.-B. Duroselle, E.Serra (a cura di), *Italia, Francia e Mediterraneo*, Milano, Franco Angeli, 1990, p. 25.

² C. De Gaulle, *Discours et messages*, t. 1, Paris, Plon, 1970, p. 425.

³ P. Guillen, « La réinsertion internationale de l'Italie après la chute du fascisme », *Relations internationales*, n°31, 1982, p. 333-349.

⁴ B. Bagnato, « Alcune considerazioni sull'anticolonialismo italiano » in E. Di Nolfo, R.H. Rainero, B. Vigezzi (a cura di), *L'Italia e la politica di potenza in Europa (1950-1960)*, Milano, Marzorati, 1992, p. 289-312.

⁵ Voir S. Mourlane, « La guerre d'Algérie dans les relations franco-italiennes », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 217, janvier 2005, p. 77-90.

⁶ Sur l'attitude de l'Italie au moment de l'indépendance marocaine se référer à l'étude très complète Bruna Bagnato : *Vincoli europei echi Mediterranei. L'Italia e la crisi francese in Marocco e in Tunisia*, Firenze, Ponte alle Grazie, 1991.

particulièrement manifeste d'un point de vue économique, et qu'elle s'installe dans la position d'une puissance médiatrice dans le rapport entre les deux blocs. Cette orientation nouvelle reflète la conviction qu'il s'agit d'une manière efficace d'élargir la marge de manœuvre de l'Italie en Méditerranée afin de jouer un rôle de « pont entre l'Orient et l'Occident »⁷. La crise de Suez, en 1956⁸, qui bat en brèche les positions française et britannique face à la montée du nationalisme arabe joue un rôle d'accélérateur tout comme l'indépendance de la Tunisie et du Maroc. L'Italie cherche alors à se démarquer du spectre colonial, incarné par ses deux alliés européens, auprès des pays arabes. En développant un discours fondé sur son désintérêt colonial, elle entend ainsi développer une coopération, en particulier économique, avec les pays arabes préoccupés de se prémunir contre toute forme d'impérialisme.

• Les premiers contacts italo-marocains

Giorgio La Pira joue un rôle de premier plan des contacts avec la famille royale marocaine notamment lors des manifestations qu'il organise pour le rapprochement des peuples dans sa ville de Florence. La présidence du premier colloque méditerranéen en octobre 1958 qui est confiée au prince Moulay Hassan et qui provoque un incident diplomatique entre la France et l'Italie⁹, compte tenu de la présence de représentant du FLN constitue l'un des symboles des relations intimes nouées par La Pira au lendemain de l'indépendance marocaine. Après une première visite du prince héritier en Italie en 1956, La Pira rencontre au cours de l'été 1957 le roi Mohammed V à l'occasion d'un jumelage entre Florence et Fez. La Pira fait figure de véritable émissaire officieux du gouvernement italien puisqu'à son retour, il est reçu par Gronchi, Fanfani, Pella auxquels il rend compte de ses entretiens marocains. La Pira les encourage ouvertement à une action plus directe au Maroc. Il déclare ainsi au quotidien démocrate-chrétien *Il Popolo* : « L'Italie a une tâche de premier ordre – celle de suivre avec beaucoup de sympathie l'effort du peuple marocain et de l'aider »¹⁰. Au mois de septembre 1957, La Pira poursuit dans sa volonté d'établir des relations personnelles et amicales en recevant le prince héritier du Maroc à qui il fait visiter le sanctuaire de Saint-François à Assise.

La visite du roi du Maroc à Rome quelques mois plus tard est un signe plus fort encore du rapprochement italo-marocain. En réservant son premier voyage officiel à l'Italie, Mohammed V envoie en effet un signe fort. Il est d'ailleurs significatif que le gouvernement français dépêche à Cannes l'un de ses ministres, Maurice Faure, pour y rencontrer le roi à bord du bateau qui le mène en Italie. Au-delà de la portée politique de ce séjour, qui concerne la proposition marocaine d'un pacte méditerranéen, l'enjeu est avant tout économique. En effet, pour faire face à la fuite des capitaux français, la nouvelle classe dirigeante marocaine désireuse d'engager le pays vers une industrialisation et une mise en valeur des ressources agricoles et minières, s'inquiète du vide économique laissé par les Français et désire un rapprochement avec d'autres pays occidentaux susceptibles de prendre la relève. Dans ces conditions, Mohammed V visite de nombreux établissements industriels comme l'Ansaldo Fossati à Gênes, la Fiat à Turin, l'Angeli-Frua à Serranno, tandis qu'à Florence il prend un premier contact avec Mattei. Du côté du palais Farnèse, on relève un article du *Giorno*, journal contrôlé par Mattei, qui indique que « le Maroc constitue le meilleur tremplin pour la pénétration de l'Italie en Afrique »¹¹.

⁷ Voir notamment A. Brogi, *L'Italia e l'egemonia americana nel Mediterraneo*, Firenze, La nuova Italia, 1996.

⁸ E. Serra, « Italia, Francia e il progetto di patto mediterraneo », *op. cit.*

⁹ S. Mourlane, « Malaise dans les relations franco-italiennes : le premier colloque méditerranéen de Florence (3-6 octobre 1958) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 113-1, 2001, p. 425-449.

¹⁰ *Il Popolo*, 34 juin 1957.

¹¹ Centre des Archives Contemporaine, 900 317/24, ministère de l'Industrie, direction générale de l'Énergie et des Matières premières : note du conseiller commercial, Rome, 8 novembre 1957.

Plus globalement, on porte du côté français une attention particulière à l'accord commercial signé entre le Maroc et l'Italie, le 23 juillet 1957. Situés déjà à un niveau plus élevé que les échanges italo-tunisiens, les échanges italo-marocains bénéficient ainsi d'un accord qui prévoit notamment une libéralisation pour des produits autrefois soumis à un sévère contingentement avec la France. Dès le début du mois d'août, Gaston Palewski obtient du gouvernement italien de se voir communiquer le texte de l'accord. Significatif de l'inquiétude française est la rumeur rapportée par l'ambassadeur de France selon laquelle la direction de l'Office des phosphates - l'un des principales richesses du Maroc- serait confiée à des Italiens¹².

Au début de l'année 1958, le projet d'implantation d'une cartoucherie par les Italiens est l'une des ces initiatives qui suscitent de vives protestations du côté français¹³. Si au cours d'un premier entretien entre Fanfani et de Gaulle au cours de l'été 1958, le président du Conseil italien indique qu'il s'agit là d'éviter l'implantation d'une entreprise tchécoslovaque¹⁴, son homologue française lui rétorque lors d'une rencontre suivante qu'il voit dans ce projet la menace d'ouverture d'un nouveau point de ravitaillement pour le FLN en Algérie. Dans un contexte marqué par les remous provoqués par le premier colloque méditerranéen de Florence, il déclare à Fanfani : « Il serait fâcheux que l'on trouve des armes italiennes entre les mains des insurgés d'Algérie. »¹⁵ L'avertissement est entendu. Néanmoins conscient que les efforts italiens au Maroc n'en resteront pas là, De Gaulle indique à Fanfani que « L'ensemble tunisien et marocain devrait être un sujet d'étroits contacts entre l'Italie et la France. »¹⁶

● **Mattei : un artisan de la pénétration italienne au Maroc**

La principale préoccupation des Français concerne le président de l'ENI. Mattei saisit chacune des occasions évoquées précédemment, notamment grâce à l'entremise de La Pira, qui lui est redevable¹⁷, pour engager la discussion avec les membres de la famille royale ou des personnalités marocaines, telles que Mehdi Ben Barka, le président de l'Assemblée consultative, avec qui il développe une relation très amicale¹⁸.

La politique d'implantation de Mattei au Maroc et en Tunisie s'inscrit dans celle, plus générale, du gouvernement italien destinée à pénétrer des marchés jusqu'alors réservés¹⁹. Le président de l'ENI dispose d'arguments particulièrement attractifs, déjà proposés avec profit

¹² Archives du ministère des Affaires étrangères (ci-après AMAE), série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : télégramme n°983, 22 octobre 1957.

¹³ AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : télégramme 17 septembre 1958.

¹⁴ Documents diplomatiques français (ci-après DDF), 1958, t. II, n°108 : comptes rendus des entretiens franco-italiens des 7 et 8 août 1958 à l'hôtel Matignon.

¹⁵ DDF, 1958, t. II, n°430, p. 896-898 : compte rendu d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani, Paris, 18 décembre 1958.

Le projet a déjà été évoqué en février 1958, lors d'un entretien entre Palewski et Rossi-Longhi, secrétaire général du palais Chigi. À cette occasion, Rossi-Longhi informe que son gouvernement subit des pressions de la part de Washington afin qu'il n'abandonne pas le projet, mais il ajoute que son gouvernement est « prêt à considérer une offre commune franco-italienne dans le souci de ne pas paraître profiter de la situation actuelle » (DDF, 1958, t. I, n° 94, p. 171-172 : télégramme n°s 167-170, Rome, 14 février 1958).

En avril 1959, Palewski annonce que le gouvernement italien se désintéresse finalement du projet (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : télégramme n°s 472-474, Rome, 23 avril 1959).

¹⁶ DDF, 1958, t. II, n°430 p. 896-898 : compte rendu d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani à l'hôtel Matignon, 18 décembre 1958.

¹⁷ En 1953, Mattei, à la demande de La Pira, prend le contrôle d'une société, *Pignone*, en grande difficulté et qui menace de procéder à des licenciements massifs. Cf. I. Pietra, *Mattei. La picora nera*, Milano, Sugaco editore, 1987, p. 128-129.

¹⁸ *Idem*, p. 157.

¹⁹ Voir B. Bagnato, *Petrolio et politica. Mattei in Marocco*, Firenze, Edizioni Polistampa, 2004.

en Égypte et en Iran²⁰. Dans ces affaires, il n'a pas hésité à s'attaquer aux toutes puissantes compagnies anglo-saxonnes – les fameuses « sept sœurs »²¹ – qu'il a réussi à faire plier. Fort de ces expériences et de leurs succès²², la présence française en Afrique du Nord ne lui paraît pas constituer un obstacle à la pénétration de son entreprise.

La France ne voit évidemment pas ces projets d'un bon œil. Quand, en outre, l'intervention d'intérêts économiques étrangers touche ou semble toucher à l'exploitation de « l'or noir » du Sahara, et se place hors des cadres définis par les autorités françaises, l'irritation est à son comble. Dès la fin de l'année 1957, Gaston Palewski donne le ton en mettant en garde Mattei « contre toutes tentatives de substitution qui pourraient être faite en Afrique du Nord »²³.

Quoi qu'il en soit, Mattei développe de nombreux échanges fructueux avec les Marocains, dont une visite du roi au printemps 1958 à Metanopoli, le fief de l'ENI à quelques kilomètres de Milan, qui aboutissent à la signature d'un accord entre l'État marocain et l'ENI, le 26 juillet 1958. L'accord prévoit que l'ENI, par le biais de sa filiale l'AGIP Mineralia, effectuera des recherches d'hydrocarbures – pétrole et gaz naturel – dans la zone saharienne entre, grossièrement, Tindouf et Tarfaya, tandis que sera constituée, sur le modèle iranien, une Société Marocaine-Italienne des Pétroles (SOMIP) pour l'exploitation. En outre, l'ENI s'engage à construire une importante raffinerie à Mohammedia, près de Rabat, et à assurer la formation en Italie du personnel marocain²⁴.

Les Français qui exploitent la seule raffinerie existant actuellement au Maroc sont particulièrement touchés par les accords italo-marocains²⁵. En outre, cet accord et surtout les égards réservés à Mattei lors du séjour qui précède sa signature font croire à l'ambassadeur de France à Rabat, Alexandre Parodi, que l'on veut lui donner un « caractère polémique » compte tenu des circonstances, marquées par la crise libano-irakienne²⁶. Mais pour le diplomate, l'essentiel n'est pas là : « On peut craindre d'autre part que le président de l'ENI – qui, par l'entremise d'un journal à sa dévotion, soutenait l'an dernier les prétentions du Maroc sur le Sahara – ne se borne pas à la zone de Tarfaya, et qu'il exerce son influence sur les dirigeants marocains dans un sens défavorable à nos intérêts, en leur donnant l'impression que leurs revendications territoriales peuvent trouver, même en Occident, un écho favorable. »²⁷

En prenant position dans une zone récemment remise à la souveraineté marocaine par les Espagnols²⁸, Mattei est donc soupçonné de faire le jeu des revendications de l'État

²⁰ Mattei dénonce la médiocrité des sommes versées aux pays propriétaires par les concessionnaires et propose un nouveau type de contrat de concession qui permettrait aux pays producteurs d'être les partenaires des concessionnaires d'abord pour la prospection et la découverte, ensuite pour l'exploitation et la mise en valeur des gisements découverts. En 1955, il propose un premier contrat d'association avec la Compagnie nationale pétrolière égyptienne et un second en avril 1957, le plus retentissant, aux Iraniens. L'ENI constitue avec une compagnie iranienne une nouvelle société dans laquelle les deux partenaires ont le même pouvoir de décider et partagent équitablement les bénéfices de l'exploitation. Par ailleurs, l'ENI accepte de verser 50 % de ses bénéfices sous forme d'impôts, autant dire que l'ENI ne conserve que 25 % du total des bénéfices et le gouvernement iranien en reçoit 75 %. Pour le détail voir notamment P. H. Frankel, *Mattei, oil and power politics*, London, Faber and Faber, 1966, p. 89-118.

²¹ Ce sont les sept compagnies qui dominent le marché international : *Standard Oil of New Jersey, Mobil Oil, Texaco, Gulf Oil, Standard Oil of California, Royal Dutch Shell* et *British Petroleum*, soit cinq compagnies américaines, une anglo-hollandaise et une britannique.

²² Il faut noter toutefois que Mattei a essuyé, au début de l'année 1958, un échec en Libye. Cf AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : dépêche n°132/EU, Rome, 24 janvier 1958.

²³ AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1867/EU, Rome, 28 novembre 1957.

²⁴ *Relazioni internazionali*, n°31, 2 agosto 1958, p. 911.

²⁵ *Pétrole information*, 251, 5 novembre 1958.

²⁶ DDF, 1958, t. II, n°77, p. 157-159 : télégramme n°s 3988-3994, Rabat, 26 juillet 1958.

²⁷ *Idem*.

²⁸ Un accord hispano-marocain prévoyant le transfert de souveraineté au Maroc de la région de la Tekna (chef-lieu Tarfaya) signé le 1^{er} avril 1958 (DDF 1958, t. I, n°343, p. 636-643 : note de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, Paris, 20 mai 1958).

chérifien sur les zones sahariennes administrées par l'Espagne et la France²⁹. Le Quai d'Orsay prend l'affaire très au sérieux et recommande de suivre de près les activités de Mattei³⁰.

Si rien, par la suite, ne vient étayer cette thèse, la collusion entre l'action menée par le président de l'ENI et les hommes au pouvoir en Italie trouve un nouveau témoignage lorsque le président Gronchi se rend à Rabat, accompagné de Fanfani, au mois d'octobre 1958, afin de donner plus de solennité à la signature de l'accord. Il est évident que les deux dirigeants saisissent l'occasion pour donner à l'opinion publique transalpine le sentiment que les discours ambitieux en matière de politique méditerranéenne trouvent une première concrétisation. Devant l'opinion internationale, Fanfani tente de sauver les apparences en écartant Mattei de la délégation officielle qui rencontre le roi³¹. Toutefois, personne n'est dupe³². Gaston Palewski rapporte ainsi, quelques semaines plus tard : « On m'assure que les relations entre M. Fanfani et M. Mattei se seraient refroidies ». Mais il poursuit : « Il semble que retrouvant les tendances anciennes, la politique extérieure italienne se partage en deux courants : l'un que suit le gouvernement de fidélité aux alliances, l'autre qui porte M. Mattei à la coopération avec les pays neutralistes et communistes. Les Italiens ne renoncent pas facilement à avoir deux fers au feu dans le même temps. Faut-il rappeler que les accords Barrère-Prinetti du 20 juillet 1902 avaient suivi de quelques jours le renouvellement de la Triple alliance ? »³³

À nouveau, autour de la figure de Mattei, le souvenir de la duplicité supposée de la diplomatie italienne prend corps³⁴. L'ENI, sous l'impulsion de son remuant président, est en permanence considérée comme une tête de pont de la politique méditerranéenne de l'Italie. Il s'agit là d'une donnée fondamentale dans l'appréciation française de la rivalité d'influence entre les deux pays en Afrique du Nord.

L'identité du discours, fondée sur le détachement colonial de l'Italie, permet aux dirigeants italiens se s'engouffrer dans les brèches ouvertes par Mattei pour établir des relations de confiance avec Rabat. En décembre 1959, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Moulay Abdallah Ibrahim, déclare ainsi :

« La coopération sur le plan économique avec l'Italie, et l'afflux au Maroc de techniciens italiens jouissent de toute notre sympathie, car l'Italie est un des rares pays désormais entièrement libres de tout complexe et de toutes responsabilités coloniales. »³⁵

Un peu plus d'un mois plus tard, le 10 février 1961, les deux pays signent un accord de coopération technique et économique³⁶, dont « certains développements ne sont pas

²⁹ Le 23 février 1958, dans un discours prononcé à M'Hamid, en bordure du désert, le roi du Maroc reprend à son compte les revendications exprimées depuis l'année précédente par d'Allal el Fassi qui, prenant prétexte que la frontière algéro-marocaine dans la zone saharienne n'a jamais été délimitée par traité, affirme que celle-ci doit être située au sud sur les fleuves Sénégal et Niger et à l'est sur l'oued Saoura. Or, la France et l'Espagne s'opposent formellement à ces revendications en invoquant l'accord signé entre les deux pays le 27 novembre 1912, confirmé par la Cour internationale de justice en 1952. L'agitation menée dans la région par une « armée de libération » soutenue par le Maroc conduit Français et Espagnols à une étroite collaboration. Cf. DDF 1958, t. I, n°343, p. 636-643 : note de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, Paris, 20 mai 1958.

³⁰ DDF, 1958, t. II, p. 159, note 2 : télégramme n° 3535-3537, Paris, 30 juillet 1959.

³¹ B. LI VIGNI, *La grande Sfida. Mattei, il petrolio e la politica*, Giorgio Mondadori, 1996, p. 200.

³² À l'appui de la correspondance diplomatique française, les documents américains confirment le rôle majeur attribué à Mattei. Cf. note du Département d'État du 31 décembre 1958 citée en annexe in, N. Perrone, *Mattei, il nemico italiano. Politica e morte del presidente dell'ENI attraverso i documenti segreti 1945-1962*, Milano, Leonardo, p. 136-142.

³³ AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 288 : dépêche n°82/EU, Rome, 15 janvier 1962.

³⁴ L'événement emblématique de cette duplicité auquel fait référence l'ambassadeur est l'accord qui assure à la France la neutralité italienne en cas de guerre franco-allemande (il est signé en fait le 30 juin et postdaté au 1^{er} novembre 1902). Il est intéressant de relever que cet accord comporte des clauses méditerranéennes prévoyant un partage des zones d'influence laissant à la France le Maroc et à l'Italie la Tripolitaine. Cf. P. Milza, *Français et Italiens à la fin du XIXe siècle*, Rome, École française de Rome, 1982, p. 1002-1024.

³⁵ Cité in G. Bibes, « L'Italie et le Maghreb », *Maghreb*, n°20, mars-avril 1967, p. 38.

négligeables », selon l'ambassade de France à Rabat³⁷. L'ambassadeur fait notamment référence au secteur de la télévision où les Italiens auraient supplanté les Français à la faveur de la crise franco-marocaine causée, en novembre 1961, par l'affaire Ben Bella. Par ailleurs, il n'est pas fortuit que l'inauguration de la raffinerie de Mohammedia fournisse l'opportunité à Fanfani d'être le premier chef de gouvernement occidental à rendre visite au nouveau roi Hassan II au moment où les relations franco-marocaines sont instables. Aux investissements italiens au Maroc, qui atteignent leur plus haut niveau au Maghreb, parmi lesquels l'ENI occupe un poste de choix, s'ajoutent donc des relations diplomatiques placées sous le signe d'une étroite collaboration, n'en déplaise aux Français³⁸.

L'espoir de voir Mattei échouer fait long feu. Le successeur de Parodi à Rabat, Roger Seydoux, observe, non sans satisfaction, que l'insuccès des prospections pose le problème de l'approvisionnement de la raffinerie nouvellement en service. Dans le but de la rentabiliser, Mattei souhaiterait y traiter le pétrole acheté à bas prix en URSS³⁹ afin de le distribuer sur le marché local⁴⁰. Or, les Marocains ne sont pas favorables à cette idée et veulent tout de même utiliser la petite production locale, misant sur la découverte d'un gisement à Essaouira. Mais finalement, les ressources d'Essaouira ne sont pas assez abondantes pour entraver le projet d'approvisionnement sur le marché soviétique, tandis que le président de l'ENI parvient à trouver avec les autorités marocaines un compromis sur l'exploitation de la raffinerie. Ce compromis est scellé par la visite officielle à Rabat du président de la République et du président du Conseil en mars 1963⁴¹.

Si la prospection de pétrole s'avère décevante, il n'en demeure pas moins que Mattei a ouvert la voie à la pénétration économique et financière italienne dans le royaume chérifien⁴² et a instauré dans son sillage un dialogue diplomatique entre les deux pays que l'on s'efforce de nourrir par de multiples rencontres.

De ce point de vue, les propos tenus par le président de l'ENI, peu de temps après la signature de l'accord italo-marocain, devant Étienne Burin des Rozières⁴³, sont significatifs : « Je sais que j'éveille chez vous une certaine méfiance. On s'est inquiété de mes tractations au

³⁶ « La cooperazione economica tra Italia e il Marocco », *Relazioni internazionali*, n°8, 25 febbraio 1961, p. 220-221.

³⁷ DDF, 1962, t. I, n°109, p. 350-365 : dépêche n°1425, Rabat, 28 mars 1962.

³⁸ Ces derniers remarquent que la manière dont Mattei s'est implanté au Maroc n'est que le résultat d'« une habile propagande » puisque la formule consistant à accorder à l'État concédant une part du capital des sociétés d'exploitation pétrolière, présentée comme une innovation, est depuis longtemps d'usage courant (DDF, 1958, t. II, p. 159 note 2 : télégramme n° 3535-3537, Paris, 30 juillet 1958).

³⁹ En octobre 1960, Mattei défraie à nouveaux la chronique et s'attire bien des inimitiés dans les capitales occidentales en signant un accord avec l'URSS portant sur la livraison de pétrole à l'Italie en échange de produits industriels italiens. L'avantage du pétrole russe est qu'il est 40 % moins cher que les cours du marché. L'accord n'est pas en lui-même une originalité, d'autres pays, notamment la France, en ont également conclu avec Moscou. En revanche, le caractère massif des livraisons, confirmé par l'accord commercial italo-soviétique de juin 1961 (entre 14 et 16 % des besoins pétroliers de l'Italie) est au centre des critiques. Cf. P. H. Frankel, *op. cit.*, p. 138-140. Les pays membres de la CEE, notamment, préconisent une réduction des achats de pétrole soviétique car, selon les conclusions d'un comité d'experts réunis sous l'autorité de Robert Marjolin, vice-président de la Commission de la CEE, ils porteraient atteinte à la politique de recherche des compagnies pétrolières et pourrait compromettre les approvisionnements au cas où l'URSS interromprait brusquement ses envois. L'Italie se démarque de ses partenaires et refuse d'approuver le principe d'une limitation de ses importations. (*Le Monde*, 11 juillet 1961). Pour sa part, l'ambassade de France à Rome voit une nouvelle fois dans la politique de l'ENI à destination de l'URSS le signe d'une action concertée entre Mattei et Gronchi, qui se rend à Moscou pour une visite très controversée en janvier 1960, afin de marquer l'autonomie italienne à l'égard de ses alliés. (AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 293 : dépêche n°1895/EU, Rome, 17 décembre 1960).

⁴⁰ DDF, 1962, t. I, n°109, p. 350-365 : dépêche n°1425, Rabat, 28 mars 1962.

⁴¹ Mattei accepte les exigences marocaines, mais obtient en contrepartie une extension du réseau de distribution de l'AGIP ainsi qu'un nouveau périmètre de recherches dans la région de Berguent. Cf. G. Bibes, *op. cit.*, p. 39.

⁴² Les démarches afin de construire une cartoucherie, évoquées plus haut, en fournissent l'illustration.

⁴³ La rencontre a lieu à Varsovie, où Étienne Burin des Rozières est alors ambassadeur. Les deux hommes se sont connus quelques années auparavant alors que Burin des Rozières était consul à Milan.

Maroc. Les accords que j'ai passé là-bas pour la recherche du pétrole dans le Sud n'ont pas, en eux-mêmes, une très grande portée. Au point de vue de la prospection, l'entreprise est hasardeuse. Mais, l'important était d'inaugurer une politique de collaboration avec les Marocains sur une base paritaire. »⁴⁴

Les relations italo-marocaines mettent une nouvelle fois en évidence les modalités de mise en œuvre d'une politique volontariste de l'Italie à l'égard des pays arabo-méditerranéens. Cette politique repose indéniablement sur l'action concertée d'un réseau de personnalités situées à l'aile gauche de la Démocratie Chrétienne que les Français qualifient de « démo-musulmans ». Au travers du cas marocain, on perçoit également que les enjeux économiques constituent un terrain d'expression privilégié de la politique arabo-méditerranéenne de l'Italie dans la mesure où ils en sont le prétexte et le déterminant.

C'est ainsi que par le biais de la politique commerciale incisive de Mattei, l'Italie se pose donc en concurrente directe des intérêts français dans la région, avec pour corollaire de redonner du sens à la traditionnelle rivalité d'influence entre deux puissances méditerranéennes. En effet, la France voit d'un mauvais œil les intrusions italiennes dans ses anciens protectorats, qui appartiennent au « monde arabe d'inspiration française » avec lequel on veut maintenir des liens forts et étroits⁴⁵. Par conséquent, selon le Quai d'Orsay : « [La France] cherche à sauvegarder son influence et à éviter la pénétration des influences étrangères qui guettent l'occasion de la supplanter »⁴⁶.

En fait, les inquiétudes françaises de voir leurs intérêts au Sahara menacés par l'implantation de l'ENI au Maroc ne se sont pas vérifiées. Mais, puisque comme l'observe l'ambassadeur à Rabat, le Maroc n'est plus une « chasse gardée »⁴⁷, il faut désormais s'accommoder de la présence italienne bien que, conformément à l'orientation générale que l'on souhaite donné aux rapports franco-italiens⁴⁸, celle-ci est difficilement admise comme pouvant être à la hauteur de la présence et de l'influence française.

⁴⁴ DDF, 1958, t. II, n°713/DE, Varsovie, 20 novembre 1958.

⁴⁵ DDF, 1959, t. I, n°312, p. 710-716 : note de la sous-direction du Maroc sur la politique à l'égard du Maroc et de la Tunisie, Paris, 27 mai 1959.

Il faut rappeler que les deux pays font partie de la zone franc.

⁴⁶ *Idem.*

⁴⁷ DDF, 1958, t. II, n°395, p. 816-819 : télégramme n°16183, Rabat, 7 décembre 1958.

⁴⁸ Voir S. Mourlane, *Une certaine idée de l'Italie. Attitudes et politique françaises 1958-1969*, thèse, Université de Nice, 2002 (ex. dactyl.)